

RAPPORT ANNUEL
2022-2023



AGESSS



Production

Association des gestionnaires des établissements de santé
et de services sociaux

AGESSS

101-601, rue Adoncour
Longueuil (Québec) J4G 2M6

Téléphone : 450 651-6000 ou 1 800 361-6526

agesss@agesss.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	6
LA GOUVERNANCE	
Conseil d'administration	8
Comité de gouvernance	9
Comité des finances	10
Comité des ressources humaines	11
LES COMITÉS	
Table des présidents	10
Table des trésoriers	11
Table des vice-présidents au développement professionnel	12
Comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement	13
Table des vice-présidents à l'accueil et aux communications	14
Comité consultatif des retraités	15
Comité politique	15
CONDITIONS DE TRAVAIL	16
ASSURANCES ET RETRAITE	20
COMMUNICATIONS	22
PRIX D'EXCELLENCE 2022	24
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ÉLUS	25
RAPPORT FINANCIER	26
Le bilan	26
Les résultats et l'évolution des actifs nets	27
L'évaluation de l'actif net	27
MEMBERSHIP	28
ÉQUIPE DU SIÈGE SOCIAL	29



François Dubé, président du conseil d'administration

Tout au long de la dernière année, l'AGESSS a continué de faire progresser ses dossiers grâce à l'engagement indéfectible de son conseil d'administration ainsi qu'à la constance des efforts et aux compétences de l'équipe de son siège social. Les gains ont été appréciables, tant au niveau des relations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qu'en ce qui concerne les efforts de mise à niveau de la réglementation interne et externe à l'organisation.

Le conseil d'administration et ses sous-comités

Près de deux ans après la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein de l'Association, le conseil d'administration et les comités qui en découlent (gouvernance, ressources humaines et finances) sont pleinement fonctionnels, font preuve d'une grande rigueur dans le traitement des dossiers et démontrent déjà un très bon niveau de maturité.

Bien sûr, ce changement de gouvernance a impliqué et exigera encore des ajustements. Une partie des politiques et procédures a donc été révisée afin de refléter adéquatement les nouvelles responsabilités et plusieurs processus décisionnels ont été revus, adaptés et bonifiés.

J'aimerais souligner la stabilité et la dynamique de réflexion stratégique que nous avons su instaurer au sein du conseil d'administration. Après ce premier mandat de deux ans, on peut constater que les administratrices et les administrateurs sont engagés et comprennent bien l'importance de leur rôle dans la bonne gouvernance de notre organisation, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de nos membres.

Je suis aussi heureux de constater l'évolution de la table des présidents. Ce grand comité qui réunit l'en-

semble de vos présidentes et présidents des exécutifs locaux et mis en place il y a maintenant quatre ans devient, au fil de temps, un lieu d'échanges riches et animés permettant à l'Association d'avoir un lien direct avec chacune de nos régions et de rester connectée à la réalité de tous les gestionnaires.

Première année de la nouvelle PDG:

Un an s'est écoulé depuis l'arrivée de la nouvelle PDG de l'AGESSS, madame Danielle Girard, et nous constatons déjà un vent de mobilisation et d'adhésion à sa philosophie de gestion qui cadre parfaitement avec la mission de l'AGESSS. Elle a su démontrer un leadership soutenu tant auprès de l'équipe du siège social que dans la gouvernance, que ce soit au CA ou dans le soutien à ses sous-comités. Elle a tenu à participer activement à la presque totalité des AGA des sections et régions, ce qui lui a permis de s'imprégner de notre réalité de gestionnaire et de faire connaissance avec un grand nombre de nos membres.

Son expérience incontestable dans la gestion des ressources humaines et son sens de l'organisation se sont reflétés dans ses interventions de restructuration de certains processus et dans le soutien à l'équipe du siège social. Le conseil d'administration et moi-même sommes très satisfaits de son travail, de son investissement tant personnel que professionnel à intégrer ce nouveau poste. Elle a rapidement compris les enjeux de notre organisation dans un contexte politique pas toujours évident. Ses nombreuses interventions dans les médias, à la suite du dépôt du mémoire pour le projet de loi 15, ont mis en évidence sa maîtrise indéniable de ses dossiers et sa capacité accrue à tirer le meilleur de son équipe. Accompagnée de l'équipe et avec le soutien du CA, elle a revu l'approche de budgétisation annuelle en l'ajustant à la nouvelle réalité organisationnelle, avec une vision à long terme et une

volonté de pérennisation des ressources. Elle fait preuve d'une grande rigueur et d'une intégrité irréprochable.

Deuxième année à titre de président du conseil d'administration

Bien que cela soit exigeant en temps et en énergie, j'ai beaucoup apprécié ma deuxième année de mandat comme président du conseil d'administration. Je me réjouis des réalisations et de la grande quantité de dossiers traités par le conseil d'administration et ses comités. Parmi ceux-ci, mentionnons entre autres :

- La poursuite de la révision des règlements, des politiques et des procédures en cours;
- le suivi et l'appréciation de la PDG;
- les suivis rigoureux et assidus du comité des finances.

Je suis reconnaissant de la confiance que me témoignent les administrateurs et je suis fier de pouvoir compter sur une équipe professionnelle, compétente et engagée.

Comme vous, les administrateurs sont gestionnaires dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous sommes bien placés pour comprendre les réalités des cadres intermédiaires. Nous souhaitons plus de reconnaissance de la part de notre employeur, mais aussi que l'on reconnaisse la complexification de notre rôle et de nos responsabilités. Ce sont les bases qui ont guidé chacune de nos interventions et de nos actions dans l'ensemble des dossiers que nous avons abordés cette année et qui visent, en fin de compte, nos intérêts, nos droits et notre bien-être.

Je vous souhaite un bel automne 2023 et des réalisations satisfaisantes et enrichissantes autant au niveau de votre vie professionnelle que personnelle !

Longue vie à l'AGESSS !

... les administrateurs sont engagés et comprennent bien l'importance de leur rôle dans la bonne gouvernance de notre organisation, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de nos membres.



Danielle Girard, présidente-directrice générale

Chers membres,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le rapport annuel de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux, soulignant par le fait même ma première année à la barre de l'AGESSS. Il y a plus d'un an, j'ai d'abord été accueillie très chaleureusement par les administrateurs et l'équipe du siège social. Puis, en septembre dernier, j'ai eu le plaisir de participer à une première activité avec les membres lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est déroulée à l'hôtel DoubleTree par Hilton à Montréal.

Dès mon arrivée, je me suis impliquée dans le renouvellement de vos conditions de travail avec les directeurs juridiques de l'Association et les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Après une entente survenue en juin 2022, les travaux se sont conclus en novembre dernier. Malheureusement, et nous le déplorons grandement, au moment d'écrire ces lignes, l'adoption des textes réglementaires se fait encore attendre. Nous estimons que ces délais sont tout à fait inacceptables. Nous avons bien entendu intensifié nos interventions auprès du ministère.

Relations gouvernementales

Au cours des derniers mois, nous avons multiplié nos contacts avec les gens du MSSS.

À partir de janvier 2023, j'ai été en mesure de m'entretenir régulièrement avec monsieur Daniel Paré, sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux et monsieur Louis Bourcier, directeur principal des conditions de travail – cadres et salariés

du réseau et hors établissement. Nous avons échangé régulièrement sur les conditions de travail des cadres, mais aussi de l'importance de consulter les cadres intermédiaires dans la mise en place de tous les aspects décrits dans le Plan santé que propose le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé.

Le 30 janvier 2023, j'ai d'ailleurs rencontré le ministre Christian Dubé dans le cadre d'une présentation des grandes lignes de la future agence Santé Québec.

Le 2 février dernier, nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky, sous-ministre adjoint, Direction générale de la planification stratégique et de la performance au MSSS, en compagnie des présidentes et des présidents de vos exécutifs. Monsieur Kobrynsky a répondu aux questions de vos représentants concernant la mise en place des nouvelles structures annoncées par le Plan santé.

Nous avons aussi porté votre voix lors de deux consultations à l'égard de projets de loi qui ont depuis été sanctionnés par l'Assemblée nationale. Il s'agit de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* pour laquelle nous avons présenté un mémoire, le 7 février 2023, et la *Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux* pour laquelle, nous avons présenté un mémoire en mars dernier.

Au moment de préparer ce bilan, le gouvernement s'apprête à annoncer le dernier jalon de sa grande réforme du réseau de la santé et des services sociaux. Un projet de loi qui viendra définir la vision du ministre Dubé, déjà mentionnée dans le Plan santé, en ce qui concerne l'agence Santé Québec. Soyez assurés que l'AGESSS, continuera de faire entendre la voix des gestionnaires dans ce dossier qui sera d'une importance capitale pour l'avenir de notre réseau de santé et de services sociaux.

Tournée annuelle

Au cours de l'hiver et une partie du printemps, je suis allée à votre rencontre. J'ai effectivement participé à presque toutes vos assemblées générales annuelles. J'ai certainement rencontré plus de 2 500 membres lors de ces rencontres qui se sont parfois déroulées en présentiel

et à d'autres moments, en virtuel. J'en profite pour remercier, encore une fois, Charles-Antoine Girouard, conseiller au soutien et développement associatif, qui m'a accompagnée à plusieurs occasions dans cette tournée. Je vous remercie également, chers membres, pour votre accueil et pour les échanges très intéressants que nous avons eus. Soyez assurés que je vous ai entendus et que j'ai rapporté certains de vos commentaires à mon équipe.

Je tiens également à souligner la Journée annuelle des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux qui a eu lieu le 18 mai 2022. Cet événement demeure un moment privilégié pour souligner l'expertise et la contribution des cadres intermédiaires assurant un réseau de la santé et des services sociaux qui demeure performant.

Au cours de cette année, j'ai eu d'autres opportunités de vous rencontrer, notamment lors du colloque qui s'est tenu à Montréal en septembre 2022. Pour plusieurs d'entre vous, c'était un retour au présentiel après deux éditions qui avaient été bouleversées par la pandémie. J'ai beaucoup apprécié cette première expérience et ce fut, pour moi, une occasion supplémentaire d'échanger avec vous !

Enfin, le colloque a aussi été l'occasion de souligner l'expertise et l'engagement de nos membres. Nous avons remis 14 Prix d'excellence à des membres afin de reconnaître et souligner de façon toute particulière leur contribution exceptionnelle pour la qualité de leur gestion et leur implication dans leur milieu et auprès de leur Association. Je vous invite à découvrir tous les récipiendaires à la page 24 de ce document. Toutes mes félicitations aux lauréats!

Les services à nos membres sont en évolution

L'une de nos missions de base est le service individuel à nos membres. À partir de processus rigoureux et avec une équipe de professionnels chevronnés, l'AGESSS a encore une fois placé les membres au cœur de son développement.

Nous avons procédé dans la dernière année à quatre nouvelles embauches de professionnels pour répondre aux besoins spécifiques de nos membres.

À cette riche équipe du siège social, nous avons également joint les services de personnes en soutien administratif ainsi qu'une personne aux communications.

Je suis très fière de notre équipe, à votre service !

Je vous lève mon chapeau, chers gestionnaires qui avez été au front sans relâche malgré des conditions souvent difficiles.

RACAR

Enfin, j'ai été nommée à titre de vice-présidente assurance au sein du bureau de direction du Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR). Le RACAR représente 11 associations issues des trois secteurs (éducation, fonction publique, santé et services sociaux), ce qui représente plus de 17 400 membres, soit 70,5 % des cadres des trois secteurs.

Comité de retraite du RRPE

Le 22 février 2023, j'ai été nommée membre sur le Comité de retraite du RRPE. Le rôle de ce comité est d'assurer la gestion financière et l'administration quotidienne du régime, en mettant en œuvre les moyens adéquats pour protéger les droits des participants, conserver et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite.

Bonne lecture

En parcourant les pages de ce rapport annuel, vous serez à même de constater tout le travail accompli par l'équipe, que ce soient les administrateurs, les membres du comité de direction ou de l'ensemble du siège social. Je tiens à remercier chacun d'entre eux. Merci pour leur engagement, leur dévouement et leur dynamisme. Nous n'aurions pas pu y arriver sans eux!

Enfin, je vous lève mon chapeau, chers gestionnaires qui avez été au front sans relâche malgré des conditions souvent difficiles. Les dernières années n'ont pas été faciles pour le réseau de la santé et des services sociaux, en revanche votre engagement de tous les instants est une grande source de fierté pour toute l'équipe du siège social.

Bonne lecture !



Cliquer ci-dessus pour écouter le bilan de la PDG en vidéo.

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dans l'ordre habituel,

Première rangée:

1- **Éric Cardin**

2- **François Dubé**, président

3- **Danielle Girard**, PDG

4- **Christine Cloutier**, représentante des membres retraités

5- **Marie-Claude Gadbois**

Deuxième rangée:

6- **Paule Vachon**, représentante de la table des présidents

7- **Geneviève Bélanger**, vice-présidente

8- **Marianne Bouchard**

9- **Christine Larivière**

10- **Stéphane Roy**, secrétaire

11- **Lysanne Cormier**

Dernière rangée:

12- **Émilie Delisle**, trésorière

13- **Fabien Gendron**

14- **François Paradis**

Le conseil d'administration participe activement à la gestion de l'AGESSS. Il définit les politiques et les orientations de l'Association et voit à leur application. Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements. Au 31 mars 2023, il était composé de 12 administrateurs qui sont élus et d'une membre retraitée désignée par le CA. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le conseil d'administration a tenu :

4 rencontres au calendrier (17 juin 2022, 29 septembre 2022, 2 décembre 2022 et 24 mars 2023)

4 rencontres extraordinaires (2 juin 2022, 20 juin 2022, 21 juin 2022 et 1^{er} septembre 2022)

Les principaux dossiers traités

- Renouvellement des conditions de travail des cadres;
- Révision des politiques, des procédures et des règlements;
- Réactualisation des requêtes envers le gouvernement;
- Orientations - Plan de communication de l'AGESSS;
- Révision du panier de services;
- Suivis rigoureux et assidus du comité des finances.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

Ligne du haut:

François Paradis, président

Stéphane Roy, administrateur

Christine Larivière, administratrice

Ligne du bas:

Lysanne Cormier, administratrice

François Dubé, président du conseil d'administration



Le rôle du comité de gouvernance consiste à :

- Voir au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'organisation;
- Voir à l'identification de la relève au sein du CA et de ses comités;
- Voir à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

Cette année, les membres du comité de gouvernance se sont réunis à six reprises. Toutes les rencontres ont été en virtuel.

Les sujets traités dans l'année 2022-2023 étaient les suivants :

- Processus de collaboration;
- Subventions pour la tenue des colloques régionaux;
- Subventions pour la tenue des sessions de formation associative;
- Subventions pour la tenue des colloques provinciaux et bonifications pour la participation à l'AGA;
- Délégation de pouvoirs en matière de dépenses et d'immobilisations;
- Droits d'entrée, adhésion et démission;
- Politique de prévention du harcèlement au travail;
- Code d'éthique des employés de l'AGESSS;

Révision de certaines politiques:

- Compensation des administrateurs;
- Élections des administrateurs;
- Règlements généraux;
- Processus d'évaluation du CA et des administrateurs.



LE COMITÉ DES FINANCES

Dans l'ordre habituel:

François Dubé, président du conseil d'administration

Fabien Gendron, administrateur

Émilie Delisle, présidente du comité et trésorière

Éric Cardin, administrateur

N'apparaissent pas sur la photo:

Danielle Girard, PDG AGESSS

Sylvie Langlois, CPA - directrice des ressources administratives,
technologiques et matérielles AGESSS

Le rôle de la direction des ressources administratives, technologiques et matérielles (DRATM) est de gérer tous les détails relatifs aux adhésions et aux cotisations, de soutenir les officiers de l'Association lors des périodes d'élections, de même que dans la gestion de la trésorerie de nos instances locales et régionales. De plus, cette direction est responsable de l'administration des biens du siège social afin de faire progresser l'AGESSS, d'assurer son efficacité en gestion et sa pérennité.

Au cours de l'année 2022-2023, les membres ont tenu cinq réunions. Ils ont étudié et fait des recommandations au conseil d'administration et réalisé les projets suivants :

- Étude de 13 rapports financiers périodiques;
- Étude des états financiers audités au 31 mars 2023;
- Étude des subventions aux régions et des sections d'établissements;
- Suivi des rapports d'élections des régions et des sections d'établissements;
- Mise à jour des procédures et politiques en matière d'administration des ressources financières;
- Étude et recommandation en vue du renouvellement des contrats de service;
- Analyse des prévisions budgétaires 2023-2024;
- Analyse des coûts et des frais d'inscription en lien avec le colloque virtuel;
- Étude des bonifications à verser aux régions dans le cadre de leur participation à l'assemblée générale annuelle;
- Suivi du programme de reconnaissance pour les membres de l'AGESSS;
- Création de la table des trésoriers;
- Début de l'implantation d'un programme de gestion des risques organisationnels.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Dans l'ordre habituel:

Marianne Bouchard, présidente

Geneviève Bélanger, administratrice

François Dubé, président du conseil d'administration

Marie-Claude Gadbois, administratrice



Le rôle du comité des ressources humaines (CRH) consiste à :

- Voir à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'organisation;
- Voir à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de PDG et à déterminer sa rémunération;
- Voir à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour le poste de PDG.

Cette année, les membres du comité des ressources humaines se sont réunis à trois reprises en présence et dix fois en rencontres virtuelles. À cela s'ajoutent des rencontres de préparation de la présidente du comité avec la PDG de l'AGESSS.

Principaux dossiers du comité au cours de la dernière année :

Processus de recrutement du PDG de l'AGESSS:

- *Embauche de Danielle Girard;*
- *Préparation et signature du contrat pour trois ans, signé le 4 avril 2022;*
- *Annnonce de la nomination aux gestionnaires et employés du siège social ainsi qu'aux membres, le 5 avril 2022.*

Politique d'évaluation du rendement du PDG de l'AGESSS :

- Projet déposé au comité de gouvernance;
- Politique adoptée par le CA, le 17 juin 2022.

Processus d'évaluation du rendement du PDG de l'AGESSS dans le cadre de la politique :

- En collaboration avec Danielle Girard, identification des attentes signifiées de la PDG 2022-2023;
- Évaluation mi-parcours en novembre 2022.

Révision de la politique de harcèlement et code d'éthique et de civilité des employés du siège social de l'AGESSS :

- Projet déposé au comité de gouvernance;
- Code d'éthique et de civilité du siège social adopté par le CA, le 24 mars 2023.

Présentation au CRH par Danielle Girard, PDG, du processus du plan de développement des membres du comité de direction :

- Les démarches réalisées et le processus mis en place sont vus très positivement par le CRH.

Participation aux réflexions concernant l'ajout d'un poste de technicien en administration dans l'équipe du siège social :

- L'embauche d'un technicien en administration permettra l'optimisation de l'équipe de la direction des ressources administratives, technologiques et matérielles;
- L'ajout est recommandé par le comité des ressources humaines.

LA TABLE DES PRÉSIDENTS

Membres du comité: Tous les présidents des sections d'établissements et des conseils régionaux. Régulièrement, les vice-présidents aux relations de travail participent à ces rencontres.

La table des présidents constitue un forum pour discuter des réalités et des enjeux avec lesquels doivent composer les membres de toutes les régions. À l'aide de ses rapports périodiques, la table des présidents alimente la réflexion du conseil d'administration et l'aide dans ses prises des décisions. La table des présidents est composée de l'ensemble des présidents des sections d'établissements et des conseils régionaux.

Au cours de la dernière année, la table des présidents s'est réunie à cinq reprises selon le calendrier régulier de rencontres. À cela, se sont ajoutées deux rencontres ponctuelles qui ont permis de faire le point sur le dossier du renouvellement des conditions de travail du personnel d'encadrement.

Il est important de noter que les vice-présidents aux relations de travail des sections d'établissements sont invités à participer à l'ensemble des rencontres de la table des présidents.

Voici quelques sujets qui furent abordés:

- Moyens d'expression et mobilisation;
- Renouvellement des conditions de travail 2022;
- Information concernant l'offre de service de l'AGESSS, plus spécifiquement de la Direction des affaires juridiques et des relations de travail;
- Dossiers collectifs : Loi 10, structure salariale de juillet 2019, T.S. 36-40, maintien de l'équité salariale;
- Proposition d'un processus de consultation des élus et des membres pour les dossiers stratégiques de l'AGESSS;
- Aménagement du temps de travail et horaire comprimé;
- Présentation et consultation des élus sur certains thèmes du Plan santé (avec la présence de monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky, sous-ministre adjoint à la Direction générale de la Planification stratégique et de la Performance du MSSS; également responsable de la Table de consultation concernant le déploiement du Plan santé).

LA TABLE DES TRÉSORIERES

Membres du comité : Tous les trésoriers des sections d'établissements et des conseils régionaux.

Le rôle de la table des trésoriers est d'abord et avant tout de soutenir les trésoriers des différents exécutifs dans l'exercice de leurs fonctions. La table permet un partage des différentes pratiques dans une perspective d'harmonisation. La table des trésoriers naît d'un désir d'assurer une saine gestion financière des exécutifs, mais également de l'Association.

Jusqu'à maintenant deux rencontres ont eu lieu cette année. Les trésoriers ont eu l'occasion de partager et de s'interroger sur différents sujets :

- La gestion des surplus financiers;
- Le remboursement des frais de déplacement.

TABLE DES VICE-PRÉSIDENTS AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Membres du comité: Tous les vice-présidents au développement des compétences des sections d'établissements et des conseils régionaux.

Le comité de développement professionnel constitue un forum pour discuter des réalités et des enjeux concernant le développement des compétences avec lesquels doivent composer les membres de toutes les régions. À l'aide de ses rencontres périodiques, le comité de développement professionnel alimente les interventions du professionnel de l'AGESSS qui siège au Comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement. Plus spécifiquement, les responsabilités du comité de développement professionnel sont de :

- Formuler des recommandations à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la réponse aux besoins, sur la détermination des priorités et sur d'autres sujets pertinents associés au développement des compétences des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux;
- Convenir avec les établissements des modalités d'allocation et de répartition des crédits issus du budget national de développement des compétences du personnel d'encadrement;
- Alimenter la réflexion locale sur le développement des compétences à partir de l'examen des meilleures pratiques en matière de gestion.

Composé de l'ensemble des vice-présidents au développement des compétences de sections d'établissements et de conseils régionaux, le comité de développement professionnel s'est réuni trois fois lors de la dernière année.

Lors de ces rencontres, les dossiers suivants ont été traités:

- Mise à jour des rôles et responsabilités du vice-président au développement des compétences;
- Informations concernant le comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement (CMNODPE);
- État de la situation par région ou établissement;
- Réalisation d'un sondage en lien avec les besoins de formation pour le personnel d'encadrement. Collecte et présentation des données aux officiers de la table des vice-présidents au développement des compétences.

COMITÉ NATIONAL DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Membres du comité: Ce comité, présidé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, est composé des partenaires nationaux comme les associations de cadres/hors-cadres (AGESSS, APER, ACSSSS), les associations d'employeurs et des représentants d'établissements.

Le comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement (CNMODPE) est une instance consultative du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les grands enjeux du réseau ayant un impact sur la main-d'œuvre et le développement du personnel d'encadrement. Il participe à la mise en place d'actions concertées pour faire face aux changements et aux défis du réseau. Il est également un lieu d'échanges et de consultations sur des projets nationaux relatifs au développement des cadres ou des hors-cadres. Enfin, il veille à la mise en œuvre et au respect de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement*.

Composé de l'équipe de la Direction de l'expérience employé du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un représentant de l'AGESSS et des autres associations de gestionnaires ainsi que des directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) de certains établissements, le comité s'est réuni quatre fois au cours de la dernière année.

Lors de ces rencontres, les dossiers suivants ont été traités :

- **Le programme national de coaching** qui vise à soutenir le personnel d'encadrement dans l'atteinte d'objectifs de gestion et d'objectifs cliniques et administratifs qui sont alignés sur la planification stratégique ministérielle;
- **Le programme national de développement des leaders** qui vise à développer des dirigeants et des gestionnaires capables de faire face aux défis rencontrés et d'élever le RSSS à un niveau de performance supérieur.

COMITÉ NATIONAL DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT (suite)

- **La Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement** qui vise à soutenir le développement des compétences et la valorisation de la carrière du personnel d'encadrement afin d'atteindre des objectifs ministériels et organisationnels quant à la qualité, à l'accessibilité et à la continuité des services offerts à la population.
- **Les besoins de développement du personnel d'encadrement.**

Voici un résumé de l'avancée des travaux pour les différents dossiers :

- Le programme national de coaching a été reconduit jusqu'en 2026. Quelques changements ont néanmoins été apportés, c'est-à-dire la bonification des sommes allouées au programme en raison de l'augmentation importante du nombre de cadres au sein du RSSS, des besoins accrus et des enjeux de certains établissements à répondre à la demande élevée avec les budgets actuels ; l'ajustement des honoraires professionnels pouvant être accordés aux coachs en fonction du marché et la révision de la méthode de répartition budgétaire pour les établissements privés conventionnés (EPC) afin de favoriser une plus grande équité, principalement pour les petits établissements;
- Lancement d'une troisième cohorte pour le programme national de développement des leaders. Réception de 350 candidatures, dont 305 pour le volet cadre supérieur et 45 pour le volet PDG, PDGA et hors-cadres;
- La Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement a été révisée et adoptée. L'ensemble des références aux agences et au comité régional de développement du personnel d'encadrement ont été éliminées. Les responsabilités des acteurs ont été modifiées en conséquence. Enfin, on ajoute des balises de financement. En d'autres mots le financement national est lié au respect de la présente politique;
- Présentation des résultats et échanges sur le sondage en lien avec les besoins de formation conduit par l'AGESSS (notamment sur les contenus de formation que les membres de l'AGESSS aimeraient avoir et qui ne sont pas offerts par leur employeur et les principaux obstacles rencontrés pour participer à une formation).

TABLE DES VICE-PRÉSIDENTS À L'ACCUEIL ET AUX COMMUNICATIONS

Membres du comité: Tous les vice-présidents à l'accueil et aux communications des sections d'établissements et des conseils régionaux.

Le rôle du comité consiste à :

- Accompagner les élus dans leur rôle de vice-président à l'accueil et aux communications au sein de leurs exécutifs locaux;
- Discuter des enjeux liés au recrutement et à l'accueil des nouveaux gestionnaires;
- Échanger sur les défis à relever pour augmenter la visibilité de l'Association et bonifier la vie associative.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, les vice-présidents à l'accueil et aux communications se sont rencontrés à **trois** occasions, le 25 octobre 2022, le 17 janvier et le 21 mars 2023. Dans tous les cas, les rencontres étaient virtuelles.

Les sujets traités dans l'année 2022-2023 ont été :

- Refonte du plan de communication 2021/2024;
- Colloque 2022 - Montréal;
- Journée annuelle des gestionnaires 2023;
- Brochure de recrutement en anglais;
- Outils promotionnels;
- Présentation de la trousse de soutien aux élus.

COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS

Représentantes des membres retraités de l'AGESSS: Christine Cloutier et Micheline Chamard

Le Comité consultatif des retraités (CCR) relève du Comité paritaire intersectoriel (CPI). Il a comme mission de permettre aux participants du régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic de participer à l'administration de leur régime et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées pour les participants à ce régime d'assurance.

2022-2023 fut une année où se sont poursuivies des rencontres avec le comité afin de revoir les solutions proposées entourant la pérennité du régime d'assurance des retraités. Il y a eu plusieurs échanges concernant l'éventualité de mettre fin au régime tout en trouvant une autre couverture pour l'assurance des retraités. Les travaux du comité se poursuivent toujours.

Il est bon de souligner que le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ) prévoit l'obligation, pour toute personne âgée de moins de 65 ans qui est admissible à un régime privé d'assurance médicaments, tel que le régime d'assurance collective offert aux retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, d'y adhérer, d'y participer et d'assurer, s'il y a lieu, son conjoint et ses enfants à charge.

Nous vous rappelons qu'au moment de la retraite, les assurés doivent choisir entre deux régimes, soient le régime de base ou le régime enrichi.

Les assurés qui choisiront d'adhérer au régime de base au moment de leur retraite pourront modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi à leur 65^e anniversaire.

Les retraités qui désirent avoir plus d'information sur les travaux du CCR, peuvent s'inscrire gratuitement sur le site web du CCR au <https://ccr-quebec.com>.

Enfin les activités liées au CCR au cours de l'année 2022-2023 ont été les suivantes :

- Participation à cinq rencontres du comité sur la pérennité avec le SCT;
- Participation à deux rencontres pré-CCR;
- Participation à deux rencontres du CCR.

COMITÉ POLITIQUE (AD HOC—COMMUNICATIONS)

Membres du comité : François Dubé, PCA, François Paradis, Émilie Delisle, Geneviève Bélanger, Philippe Laporte, tous les quatre sont des administrateurs ainsi que Danielle Girard, PDG de l'AGESSS, Chantal Blanchard, Sonia Zennaf, Jean-Philippe Brunette et Alain Beaugard qui sont employés du siège social.

Ce comité *ad hoc* est composé d'administrateurs et d'employés du siège social de l'AGESSS. Les membres du comité sont consultés sur diverses questions touchant les aspects politiques de l'organisation. Le comité s'est réuni à **deux** reprises, le 26 octobre et le 24 novembre 2022.

Le sujet abordé au cours de 2022-2023 a été :

- Refonte du plan de communication 2021/2024.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONDITIONS DE TRAVAIL

Au sein de la Direction des affaires juridiques et des relations de travail, une équipe complète assure le traitement des dossiers individuels et collectifs des membres de l'AGESSS, via une offre de services d'information, de conseil et de représentation quant aux conditions de travail et d'exercice.

Au [volet collectif](#), l'année 2022-2023 a été marquée par les travaux portant sur le renouvellement des conditions de travail du personnel d'encadrement.

Plus particulièrement, au cours de la période d'avril à novembre 2022, l'équipe de l'AGESSS a participé à 22 rencontres avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Secrétariat du Conseil du trésor afin de porter la voix de tous ses membres.

Ainsi, pendant plusieurs mois, l'équipe a participé activement à toutes les rencontres lui permettant de sensibiliser les autorités compétentes à la réalité de tous les gestionnaires du réseau de la santé et des services. Par sa présence, l'AGESSS s'est impliquée positivement dans le développement des conditions de travail et d'exercice de ses membres et a déployé tous les efforts à cet effet. Ainsi, l'équipe de l'AGESSS a présenté de nombreuses demandes aux autorités ministérielles, et ce, en ayant à cœur de représenter tous les gestionnaires, tous secteurs et niveaux hiérarchiques confondus.

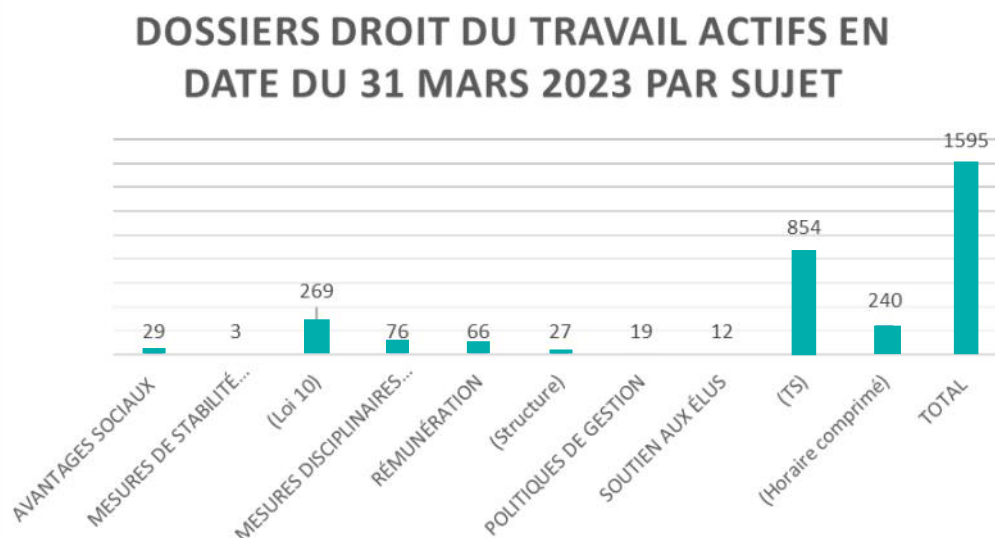
Bien que certaines demandes principales n'aient pas été retenues par les autorités ministérielles, notamment celles portant sur la définition d'un horaire de travail clair, et d'une correction majeure de la structure de rémunération, l'équipe de l'AGESSS est satisfaite des efforts déployés et du sérieux avec lequel la démarche a été abordée.

Au 31 mars 2023, toutefois, les modalités issues des travaux portant sur le renouvellement des conditions de travail doivent encore à faire l'objet d'une adoption officielle par les autorités gouvernementales.

Au [niveau individuel](#), au terme de l'année 2022-2023, le suivi de 295 dossiers en droit du travail avait été complété. À ce nombre s'ajoutent les 884 demandes de consultation ayant été traitées par l'équipe.

Également, en date du 31 mars 2023, près de 1 600 dossiers individuels additionnels étaient actifs. De ce nombre, 1363 sont liés à des questions de nature collective pour lesquels l'équipe de l'AGESSS a assuré le traitement tout au long de l'année 2022-2023, soit les démarches liées à la Loi 10, à la non-reconnaissance des heures réalisées en situation exceptionnelle de pandémie (T.S. 36 à 40 en période de COVID-19) et quant à la fin imposée des horaires comprimés à l'automne 2022. Ainsi, 232 dossiers individuels étaient toujours actifs.

La répartition de ces dossiers se décline ainsi :



CONDITIONS DE TRAVAIL

Dossiers Loi 10 et PL7

Le 24 mars 2023, l'AGESSS a franchi une nouvelle étape dans ce dossier en fixant les nouvelles dates d'audition devant la Cour supérieure, soit du 15 au 25 avril 2024. Les démarches se poursuivront donc activement dans les mois à venir.

Rappelons qu'à la suite de la décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable juge Suzanne Ouellet, juge de la Cour supérieure du Québec, dans laquelle la Cour a donné raison à l'AGESSS et a déclaré invalide le Règlement du 23 mars 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a interjeté appel de la décision. Puis, le MSSS, à la suite de l'adoption, en date du 28 mai 2019, de la *Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux* (loi 7), avait jusqu'au 31 mai 2020 pour adopter un règlement concernant les mesures de stabilité d'emploi applicables depuis le 23 mars 2015.

De la fin de 2019 jusqu'au début de 2020, l'AGESSS a eu plusieurs rencontres avec les représentants du MSSS. Puis, le 28 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a édicté, dans l'arrêté numéro 2020-040, le « Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux ». Ce règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 10 juin dernier.

Ainsi, en date du 21 septembre 2020, à la suite du mandat que l'AGESSS leur a confié, nos procureurs chez Langlois avocats ont déposé une nouvelle requête introductive auprès de la Cour supérieure du Québec, et ce, afin d'obtenir l'annulation des dispositions pertinentes de la Loi 7 et du Règlement du 28 mai 2020.

Maintien de l'équité salariale 2016 à 2021

Des travaux ont été effectués en comité conjoint au sens de la *Loi sur l'équité salariale* incluant les SCT, le MSSS et l'ensemble des associations de gestionnaires et de professionnels du RSSS.

Onze rencontres officielles du comité du maintien de l'équité et cinq rencontres de sous-comités (MSSS, SCT et les associations de gestionnaires) ont eu lieu au cours de la période visée.

Au cours de l'année 2022-2023, des questionnaires ont également été acheminés à un échantillon de gestionnaires, puis à l'ensemble des gestionnaires, et ce, afin de documenter l'évolution des différentes fonctions.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Dossiers d'arbitrage

DOSSIERS COLLECTIFS :

Nouvelle structure salariale

Au cours de l'année 2022-2023, trois dossiers portant sur le déploiement de la nouvelle structure salariale ont été fermés, alors que 27 dossiers, issus de neuf établissements, demeurent actifs en date du 31 mars 2023.

Ces dossiers font toujours l'objet de discussions avec le MSSS et les employeurs. Des recours ayant été déposés pour préserver les droits des membres, sous réserve de règlement, ces dossiers seront défendus en arbitrage au courant des prochaines années.

Temps supplémentaire

Au cours de l'année 2022-2023, environ 855 dossiers faisant l'objet d'un litige entre le membre et son employeur ont fait l'objet de discussions avec le MSSS afin d'identifier le suivi à réaliser quant à l'ensemble des avis de mécontentement ayant été portés en arbitrage à ce sujet. À ce jour, des discussions sont toujours en cours afin d'envisager la possibilité d'un règlement sur l'ensemble de ces dossiers. À défaut, des recours ayant été déposés pour sauvegarder les droits des gestionnaires, ces dossiers, issus de 27 établissements, seront défendus en arbitrage au courant des prochaines années.

Horaire comprimé

Le 19 octobre 2022, le MSSS a transmis aux établissements du RSSS une directive concernant l'horaire de travail du personnel d'encadrement, l'aménagement du temps de travail ainsi que l'horaire comprimé. Plus particulièrement, le MSSS imposait sa vision voulant que les gestionnaires n'ont pas d'horaire habituel de travail et enjoignait l'ensemble des établissements du RSSS qui ont mis en place un horaire comprimé pour leur personnel d'encadrement d'y mettre fin dès maintenant.

À la suite de cette directive, 240 gestionnaires issus de trois établissements ont déposé un avis de mécontentement, lequel a été porté en arbitrage afin de contester la décision de leur employeur de mettre fin audit horaire comprimé.

DOSSIERS INDIVIDUELS :

Au cours de l'année 2022-2023, un avis de mécontentement a été porté en arbitrage dans 14 dossiers et 13 plaintes ont été déposées à la suite d'une mesure administrative ou disciplinaire imposée à un membre. Par ailleurs, 74 dossiers ont fait l'objet d'un règlement avec l'employeur, et ce, mettant un terme au litige opposant le gestionnaire à ce dernier.

ASSURANCES ET RETRAITE

Au cours de l'année 2022-2023, les représentants de l'AGESSS ont, à plusieurs reprises, rencontré les associations membres du Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) afin d'échanger sur les différents enjeux portant sur ces matières.

De façon ciblée, les représentants de l'AGESSS, par la voix du RACAR, ont soumis des demandes d'amélioration quant à la couverture de la police d'assurance et ce, dans le contexte du renouvellement des conditions de travail des gestionnaires de l'ensemble des secteurs publics, soit celui de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la fonction publique. Au terme des travaux sectoriels, toutefois, les autorités compétentes ont identifié qu'aucune enveloppe ne demeurerait disponible pour bonifier ce régime. Les représentants associatifs ont tout de même réitéré leurs demandes et poursuivent les démarches en ce sens.

Enfin, le 21 mars 2023, lors de l'assemblée générale annuelle, les associations ont notamment fait le point sur l'ensemble des dossiers ayant été traités au cours de l'année.

Notamment, les éléments qui suivent ont été à l'avant-plan au cours des derniers mois.

Assurances collectives

La tarification des régimes d'assurances collectives est révisée annuellement. Pour l'année 2023, la prime pour le régime accident maladie des actifs a globalement augmenté de 4%. Le congé de prime de 5% qui était en vigueur l'année précédente n'a pu être maintenu.

Par ailleurs, afin de mieux répartir les primes entre les statuts, la prime du statut individuel a diminué alors que celles des statuts monoparental et familial ont augmenté pour mieux refléter le fait que les assurés du statut individuel n'ont pas d'enfants à charge. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, les statuts monoparental et familial paient respectivement environ 1,2 fois et 2,2 fois la prime individuelle. Ce rajustement n'a pas d'impact sur les primes totales en accident maladie versées par les trois statuts.

Pour les retraités, dans l'ensemble, la tarification a diminué de 3%, et ce, tout en variant selon le régime de base ou le régime enrichi et selon les groupes d'âge (-65 ans ou 65 ans et +). Enfin, un congé de prime de 5% a été accordé, à nouveau, aux retraités de moins de 65 ans uniquement.

Nous vous présentons (ci-dessous) un tableau de modification de la tarification de la prime payable par le participant:

En vigueur le 1 ^{er} janvier 2023								
Statut	Employeur		Employé		Congé de prime		Total	
	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +
Individuel	24,55 \$	24,55 \$	50,43 \$	25,46 \$	0 \$	0 \$	74,98 \$	50,01 \$
Monoparental	29,45 \$	29,45 \$	60,50 \$	35,53 \$	0 \$	0 \$	879,95 \$	64,98 \$
Familial	54,01 \$	54,01 \$	110,94 \$	61,01 \$	0 \$	0 \$	164,95 \$	115,02 \$

En vigueur le 1 ^{er} janvier 2022								
Statut	Employeur		Employé		Congé de prime		Total	
	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +	- 65 ans	65 ans et +
Individuel	26,06 \$	26,06 \$	48,95 \$	25,23 \$	2,58 \$	1,33 \$	77,59 \$	52,62 \$
Monoparental	27,48 \$	27,48 \$	51,61 \$	27,89 \$	2,72 \$	1,47 \$	81,81 \$	56,84 \$
Familial	52,67 \$	52,67 \$	98,94 \$	51,51 \$	5,21 \$	2,71 \$	156,82 \$	106,89 \$

Source: Info RACAR - 7 décembre 2022

Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

Financement du RRPE

En continuité avec les démarches des années passées, les analyses et les travaux portant sur le financement du RRPE se sont poursuivis, en collaboration avec une firme d'actuaire-conseils tout au cours de l'année. De même, les autorités compétentes ont également été sollicitées afin de discuter de ces enjeux d'importance.

La viabilité des solutions envisagées et la pérennité du régime demeurent au cœur des réflexions afin d'assurer l'avenir du RRPE, et ce, autant pour les participants actuels que les participants futurs. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

Rendement du RRPE

En date du 31 décembre 2022, le rendement annuel du portefeuille du RRPE était de - 7,81 % après frais, soit à son plus bas taux connu depuis la crise de 2008. Le rendement contrastait particulièrement avec celui de l'année précédente, lequel s'élevait à 12,62 % après frais, soit le plus haut rendement depuis plus de dix ans. Malgré tout, le rendement du RRPE est similaire à celui de la majorité des grandes caisses. Sur une note positive, le rendement du RRPE est positif à 5,4 % sur une durée de cinq années, tandis que celui des dix ans s'élève à 7,6 %.

Le début de l'année 2023 était, pour sa part, plutôt favorable. Ainsi, au 31 mars 2023, le rendement du RRPE s'élevait à 4,07 % avant les frais. Les prévisions pour l'année 2023 sont toutefois difficiles à réaliser, le contexte demeurant imprévisible, et les rendements également.

COMMUNICATIONS

La Direction générale et communications met en place des campagnes et des activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'AGESSS et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'AGESSS auxquels elle offre un service-conseil en matière de communication, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'AGESSS et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés. Ainsi, la Direction générale et communications conçoit, gère et réalise le plan de communication destiné aux publics internes et externes de l'Association, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Visibilité de l'AGESSS

Au cours de la dernière année, l'AGESSS a diffusé en moyenne deux publications par semaine sur sa page Facebook. Cette page est suivie par près de 3 200 abonnés.

L'Association est active sur LinkedIn depuis octobre 2021. La progression des abonnés a été exponentielle tout au long de l'année, avec près de 1650 abonnés au 31 mars qui suivent notre page. Le rythme des publications est semblable à celui sur Facebook avec une moyenne de deux publications par semaine.

Nous avons évalué les performances de notre compte Twitter et sa pertinence pour rejoindre efficacement notre public-cible. À la suite de cet exercice, l'Association a fait le choix de se retirer de cette plateforme.

Média

Nous avons diffusé quatre communiqués de presse, notamment pour présenter certaines recommandations pour que la réforme du réseau de la santé et des services sociaux tienne compte de la réalité des gestionnaires de proximité.

La diffusion du communiqué intitulé *Projet de loi n° 15 : L'AGESSS présente ses recommandations pour que la réforme du réseau de la santé et des services sociaux tienne compte de la réalité des gestionnaires de proximité* a d'une part mené aux entrevues avec les journalistes Fanny Lévesque de La Presse, Patrick Bellerose du Journal de Québec, Isabelle Porter du Devoir et Ugo Giguère de La Presse canadienne.

D'autre part, elle a engendré la publication d'articles dans 42 médias différents.

Communication aux membres

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, l'AGESSS a publié deux revues *L'Intermédiaire* et *25 Infolettres*.

Le site Web

Au cours de l'année, le site Internet de l'AGESSS a accueilli de nombreux visiteurs. Voici quelques chiffres à retenir : 53 947 visiteurs, pour un total de 232 076 pages vues.

Principales demandes des médias en 2022-2023

13-avr-22	98,5 FM	Réseau de la santé fatigué: reconnaît-on assez le travail des gestionnaires?
25-mai-22	ICI Abitibi-Témiscamingue	Le journaliste prépare actuellement un reportage sur le coût des prestations d'assurance salariale au sein du CISSS-AT.
11-juil-22	Le Devoir	Le journaliste aimerait plus d'information sur les difficultés que représentent la 7 ^e vague de la COVID-19 sur le réseau de la santé et des services sociaux.
08-déc-22	15-18 (ICI Première)	Entrevue avec Annie Desrochers— Les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux : une cible facile dans un système sous pression !
29-mars-23	Cogéco médias 107,7 Estrie	Entrevue à la suite de la diffusion d'une lettre ouverte sur le projet de loi 15.
29-mars-23	Journal de Montréal	La journaliste spécialisée en santé pour le Journal de Montréal souhaite s'entretenir avec la PDG afin d'avoir son avis sur l'impact du projet de loi et la création de Santé Québec.

COMMUNICATIONS

Journée annuelle des gestionnaires

L'AGESSS organisait la septième édition de la Journée annuelle des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. Cette année encore, c'est l'agence Effet Boomerang qui a orchestré la campagne entourant cet événement visant à mettre la lumière sur les gestionnaires du RSSS.



La stratégie consistait à se doter d'un créatif de campagne fort, percutant et mnémotechnique en lien avec les objectifs de l'AGESSS. Cette campagne incluait un volet radio, un volet sur les médias sociaux, des relations de presse et une campagne sur le Web.

En collaboration avec des membres de l'AGESSS, nous avons produit six balados illustrant diverses expériences vécues par des cadres intermédiaires.

Cette campagne a permis d'atteindre 7 871 459 de portée totale auprès de la population générale.

Colloque 2022

Le Colloque 2022 aura été celui du retour à une certaine normalité avec plus de 250 participants à l'hôtel DoubleTree par Hilton au Complexe Desjardins à Montréal. Présenté en format hybride, l'événement s'est tenu les 29 et 30 septembre 2022. Sous le thème, *Face aux embûches, tenir la route!*, les participants ont pu assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association, ainsi qu'aux conférences de Pascale Brillon, psychologue spécialisée dans le traitement du stress post-traumatique, de l'aventurière Mylène Paquette et de Nicolas Duvernois, célèbre « dragon » et entrepreneur.



L'atelier *En marche vers l'avenir* a permis à plusieurs participants d'échanger sur certains enjeux touchant l'AGESSS.



En cette Journée annuelle des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, le ministre Christian Dubé - Député de La Prairie - Assemblée nationale a préparé cette vidéo pour, lui aussi, vous remercier!

« Vous êtes des intervenants de terrain bien présents dans nos milieux de soins et de vie et votre apport à notre réseau est essentiel pour son bon déroulement. »
#mercigestionnaires



Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé adressait un message aux gestionnaires dans la cadre de la Journée annuelle des gestionnaires en 2022.

Partenariats corporatifs

Les partenariats avec La Personnelle et Beneva se sont poursuivis tout au long de la période. De plus, l'AGESSS maintient sa collaboration avec une dizaine de partenaires corporatifs qui proposent des rabais avantageux sur des produits et des services qui répondent aux besoins des membres.

Les formations

Le partenariat interassociatif avec l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Alliance des cadres de l'État (ACE) et l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) se poursuit. Ce partenariat en matière de développement professionnel permet d'offrir une gamme de formations visant l'amélioration des pratiques en gestion et répondant, dans la mesure du possible, aux besoins de formation des leaders de nos réseaux respectifs.

En 2022-2023, 20 séances de formation ont été offertes aux membres. Pour la période concernée par le rapport annuel 2022-2023, nous avons formé plus de 400 gestionnaires.

Les Prix d'excellence 2022



Chaque année paire, l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) remet ses Prix d'excellence. Ainsi, l'AGESSS souhaite reconnaître et souligner de façon toute particulière la contribution exceptionnelle des gestionnaires, membres de l'AGESSS, pour la qualité de leur gestion et pour leur implication dans leur milieu et auprès de leur Association. Avec talent et passion, ces membres provenant des différentes régions du Québec se distinguent par leur investissement professionnel dans le réseau de la santé et des services sociaux et ce sont leur milieu de travail et la société québécoise qui, les premiers, bénéficient de leur engagement.

Les lauréats 2022 sont:

Paule Vachon de la Capitale-Nationale
Patrick Legoupil du Bas-Saint-Laurent
Daniel Tremblay du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Geneviève Campbell de la Mauricie-Centre-du-Québec
Christian Cloutier de l'Estrie
Émilie Delisle de l'Outaouais
Lysanne Cormier de la Côte-Nord
Sandra Morin de Chaudière-Appalaches
Valérie Désir de Lanaudière
Marie-Claude Gadbois des Laurentides
Christine Cloutier de la Montérégie

Absentes sur la photo:

Sylvie Patry de Montréal
Michelle Doiron de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Brooke Price du Nunavik

L'AGESSS félicite ses lauréats pour leur travail, leur créativité et leur leadership, des atouts précieux pour le réseau de la santé et des services sociaux et la population du Québec.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ÉLUS

Les activités de soutien aux élus des exécutifs de sections d'établissements et des conseils régionaux se déclinent en trois volets principaux, à savoir :

1) Soutien concernant leurs communications avec les membres, pour l'organisation d'événements locaux, en matière de recrutement de nouveaux membres et de fidélisation des membres actuels. Nous avons répondu à plus d'une centaine de demandes, notamment des envois réguliers de listes de membres, des créations de documents, de sondages et de formulaires d'inscriptions, des envois de courriels (bulletins, invitations, AGA, etc.), recherches de cadeaux, de fournisseurs, de conférenciers, etc. Ces services sont plus particulièrement offerts par la Direction générale et communication.

2) Soutien dans la mise en œuvre de leurs élections annuelles, suivis des ristournes, commande d'outils promotionnels et soutien aux trésoriers dans le rapport annuel qu'ils doivent produire. Ces services sont plus particulièrement offerts par la Direction des ressources administratives, technologiques et matérielles (DRATM). Dans la majorité des cas, il s'agit de services-conseils ou d'interactions pour s'assurer que les informations fournies sont adéquates et conformes.

3) Soutien concernant le développement de la vie associative locale et leurs dossiers en relations de travail (ex : révision des politiques locales de gestion). Ces services sont plus particulièrement offerts par la Direction des affaires juridiques et des relations de travail.

Voici quelques activités de soutien réalisées en 2022-2023 :

- Offre de solutions concrètes pour stimuler la vie associative locale (ex.: mobilisation des membres);
- Actualisation du programme de soutien aux élus notamment par l'élaboration et la mise à jour de la trousse de soutien aux élus (en cours);

- Élaboration d'outils à l'intention des élus en lien avec les enjeux et défis de leur section d'établissement;
- Contribution à l'organisation d'événements qui sont mis en place par les exécutifs de sections d'établissements et les conseils régionaux (ex. : conférences, assemblées générales);
- Exercice d'un rôle d'information, de conseil et de soutien aux exécutifs dans le traitement des demandes d'accompagnement (notamment concernant les relations de travail);
- Évaluation des besoins des membres en matière de communications;
- Recommandation de stratégies et d'activités de communication destinées aux membres et aux élus;
- Rédaction d'articles d'information, de brochures sur des sujets en lien avec les conditions de travail/rôle des élus et des thèmes qui concernent les membres;
- Représentation de l'AGESSS dans ses actions auprès de différents partenaires.

Plus de 91 demandes de consultations et 25 dossiers en droit du travail ont été traités entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Les dossiers de droit du travail sont ouverts lorsque la demande des élus nécessite une analyse approfondie et/ou une représentation auprès de l'employeur. Inversement, les demandes de consultations correspondent aux demandes d'information générale ne nécessitant pas d'analyse approfondie ni de représentation auprès de l'employeur.

RAPPORT FINANCIER

BILAN AU 31 MARS 2023

ACTIF

Court terme

Encaisse
Débiteurs
Frais payés d'avance
Portion à court terme des placements

Placements

Immobilisations corporelles

Actifs incorporels

PASSIF

Court terme

Créditeurs
Ristournes à payer - régions et sections
Produits reportés

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels

Affecté à la défense des membres

Non affecté

Extrait - États financiers audités

2023	2022
\$	\$
840 637	935 149
372 277	346 283
77 421	105 030
635 170	613 774
1 925 505	2 000 236
1 635 448	1 611 132
930 672	953 591
248 420	272 527
4 740 045	4 837 486
<hr/>	
438 406	531 413
102 757	89 568
-	7 217
541 163	628 198
<hr/>	
1 179 093	1 226 119
1 229 444	1 283 816
1 790 345	1 699 353
4 198 882	4 209 288
4 740 045	4 837 486

RAPPORT FINANCIER

Extrait - États financiers audités

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE B - charges

	Direction générale et communications	Direction des ressources administratives, technologiques et matérielles	Direction des affaires juridiques et des relations de travail	Sections et régions	Mandats et comités	Location des locaux	2023 \$ Total	2022 \$ Total
Salaires et charges sociales	591 868	339 106	1 162 210	-	-	-	2 147 184	1 756 060
Assurances	2 307	1 191	3 946	-	3 190	517	11 151	10 191
Communication externe	131 192	-	-	-	-	-	131 192	159 422
Assemblée générale et formation associative	-	-	-	62 398	44 106	-	106 504	105 460
Colloque 2022	-	-	-	-	160 143	-	160 143	-
Dépenses des comités	-	-	5 798	-	190 526	-	196 324	110 275
Électricité	7 034	3 625	12 038	-	-	13 290	35 987	35 692
Gestion du siège social	7 761	184	-	-	-	-	7 945	4 255
Entretien et réparations	28 748	14 558	49 804	-	-	16 546	109 656	86 130
Formation du personnel	6 811	5 224	39 532	-	-	-	51 567	29 636
Fournitures de bureau et papeterie	1 734	1 283	6 259	398	-	-	9 674	12 220
Dépenses informatiques	-	123 259	-	-	-	-	123 259	119 576
Services professionnels	43 045	20 939	157 326	-	-	-	221 310	278 888
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	-	1 115
Information aux membres	-	-	-	3 010	-	-	3 010	13 221
Intérêts et frais bancaires	12	18 197	12	-	-	-	18 221	12 441
Publicité	-	-	-	-	2 477	-	2 477	6 011
Ristournes - sections et régions	-	-	-	318 307	-	-	318 307	290 214
Taxes municipales et scolaires	11 501	5 936	19 663	-	-	11 023	48 123	45 707
Télécommunications	7 358	2 316	17 417	-	-	-	27 091	19 837
Amortissement de l'immeuble	12 333	6 359	21 102	-	-	17 430	57 224	57 713
Amortissement des autres immobilisations corporelles	5 049	2 816	9 272	-	2 935	143	20 215	18 718
Amortissement des actifs incorporels	15 067	8 448	27 068	8 308	10 183	-	69 614	62 261
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	10 929
	871 820	607 441	1 531 987	392 421	413 560	58 949	3 876 178	3 245 972

Évaluation de l'actif net

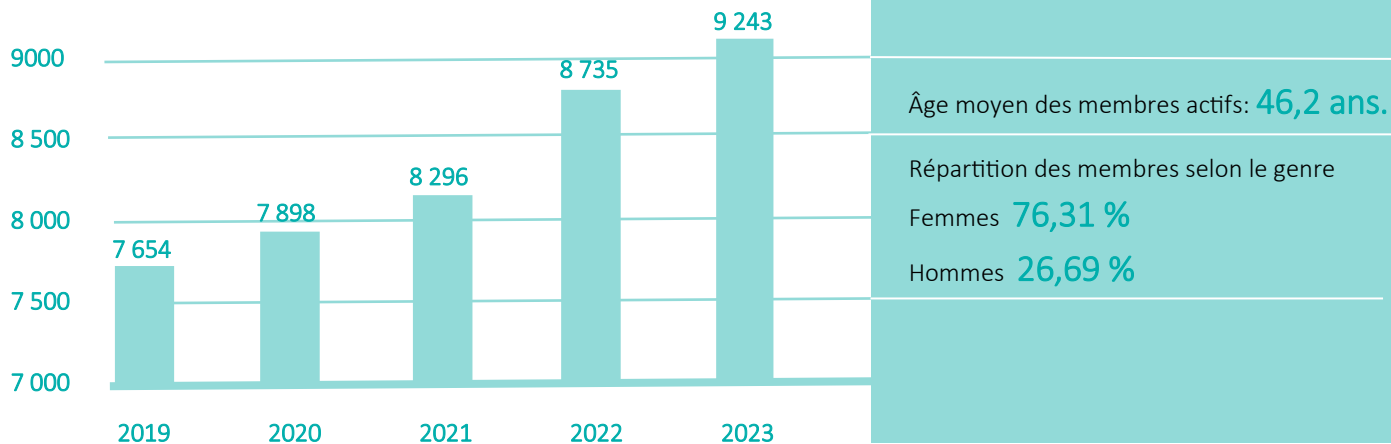
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en Immobilisations corporelles et actifs incorporels	Affecté à la défense des membres (note 11)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 226 119	1 283 816	1 699 353	4 209 288	4 081 316
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(147 054)	(54 372)	191 020	(10 406)	127 972
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	100 028	-	(100 028)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 179 093	1 229 444	1 790 345	4 198 882	4 209 288

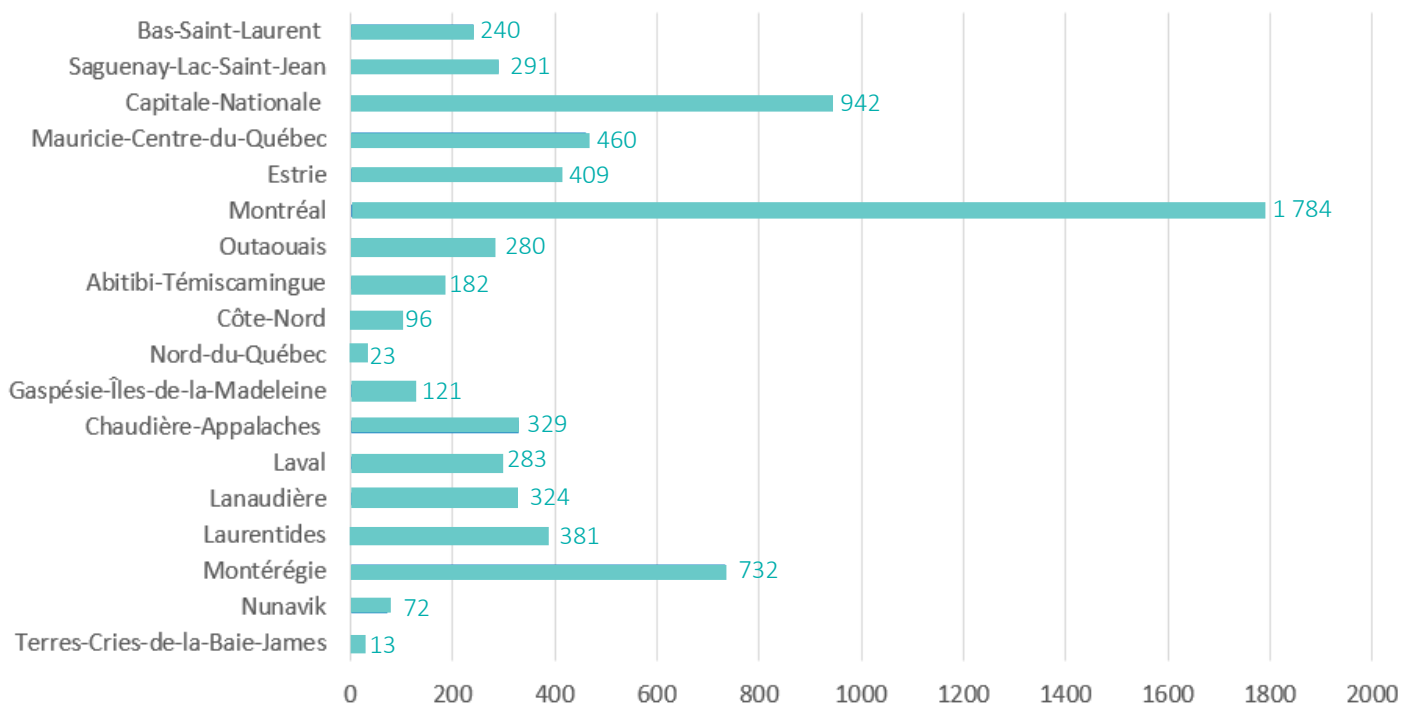
Évolution du membership

Au 31 mars 2023, l'AGESS compte **7 921** membres actifs et **1 323** membres retraités.

NOMBRE DE MEMBRES (actifs et retraités)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES ACTIFS



Direction générale et communications

Danielle Girard, présidente-directrice générale
Chantal Blanchard, attachée d'administration
Alain Beauregard, conseiller principal aux communications
Sonia Zennaf, conseillère adjointe aux communications

Direction des affaires juridiques et des relations de travail

Jean-Philippe Brunette, directeur juridique
Joanie Maurice-Philippon, directrice juridique
Pierre Méthot, conseiller juridique
Carla Olivares, conseillère juridique
Charles-Antoine Girouard, conseiller au soutien et développement associatif
Jenny Guilbert, conseillère en relations de travail
Alex-Ann Lemyre, conseillère en relations de travail
Émilie Marcil, conseillère en relations de travail
Sarah Paquet, conseillère en relations de travail
Cynthia Suissa, conseillère en relations de travail
Sylvie Dutka, adjointe juridique
Manon Lavoie, adjointe juridique
Guëna Morneau, adjointe juridique

Direction des ressources administratives, technologiques et matérielles

Sylvie Langlois, directrice
Isabelle Chapdelaine, agente de bureau
Alexander Vaudreuil, agent de bureau
Marie Beaulieu, technicienne en administration
Nancy Vallée, technicienne en administration

La prochaine assemblée générale annuelle de l'AGESSS se déroulera le vendredi 29 septembre 2023 à l'hôtel Sheraton à Laval. L'assemblée générale annuelle 2024 aura lieu le jeudi 26 septembre 2024 au Manoir Richelieu à La Malbaie.

MERCI À NOS PARTENAIRES



beneva





AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux

601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 2M6
TÉL : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | TÉLÉC : 450 651-9750
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca